eglipaie

Retrait de permis de conduire d’un salarié



1 Infraction dans la vie privée

Une infraction commise en **dehors** du temps de travail relève de la vie privée.

- Aucune santion disciplinaire sur ce seul fondement.
- Envisager des solutions alternatives pour permettre au salarié de continuer à exercer ses fonctions.



2 Le permis est indispensable au poste ?

Avant toute décision, plusieurs points sont à vérifier :

- Peut-il être affecté temporairement à d'autres tâches ?
- Existe-t-il une solution de déplacement alternative (transport en commun, covoiturage…?)
- La convention collective ou un accord d'entreprise prévoient-ils des dispositions spécifiques ?



3 Retrait pour raison médicale

La perte du permis de conduire peut être liée à un problème de santé. Le médecin du travail pourra :

- Proposer un aménagement du poste,
- Ou, en cas d’inaptitude, rechercher un reclassement selon la procédure applicable.



4 Infraction pendant le travail

Une conduite dangereuse, un excès de vitesse ou une conduite en état d’ivresse peuvent justifier une sanction disciplinaire.

La sanction doit être appréciée selon les faits et leur gravité .

